

# Visite ministérielle Qualité du milieu de vie en CHSLD Rapport

## Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	CHSLD ALFRED-DESROCHERS		
Statut	Public	Nbre de lits perm. au permis	125
Établissement	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE- MONTRÉAL	Adresse	5325, AVENUE VICTORIA
Région	Montréal	Ville	Montréal

#### Informations sur la visite

Date de la visite	11 juin 2024
Nbre de résidents le jour de la visite	122

Les visites d'évaluation de la qualité des milieux de vie en centre d'hébergement et de soins de longue durée, réalisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visent à s'assurer que les soins et les services dispensés aux personnes hébergées favorisent leur bien-être physique, mental ainsi qu'émotionnel et qu'ils répondent aux besoins et aux attentes des résidents et de leurs proches.

Le mandat confié à l'équipe ministérielle est d'évaluer la qualité du milieu de vie, selon les orientations ministérielles; notamment de reconnaître l'engagement de l'établissement à créer un milieu de vie où le résident se sent respecté, de constater les actions mises de l'avant par l'établissement en matière d'approches cliniques et organisationnelles adaptées et personnalisées pour le résident hébergé et de formuler des recommandations, le cas échéant, dans une perspective d'amélioration continue des soins et des services donnés à la clientèle concernée.

Le Ministère encourage donc les établissements non seulement à poursuivre leurs efforts pour une offre de soins et de services de qualité, mais aussi à veiller à l'harmonisation des pratiques administratives, organisationnelles et professionnelles et à en effectuer le suivi, et ce, afin d'assurer la qualité du milieu de vie des résidents et de leurs proches.

## Accueil du résident et des personnes proches aidantes

(ñ) (ħħ)

S'assurer de la mise en place d'actions structurées pour favoriser l'intégration des résidents et l'implication des personnes proches aidantes.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
<ul> <li>Des actions structurées sont</li> </ul>		
mises en place pour favoriser		
l'intégration des résidents et		
l'implication des personnes		
proches aidantes.		

# Droits des résidents et personnes proches aidantes



Assure la promotion des droits des résidents autant par l'installation que par le comité de résidents (ou le comité des usagers).

Réaliser, dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.

Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	Élément(s) non conforme(s)

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
<ul> <li>Les résidents sont consultés afin</li> </ul>		
de donner leur point de vue sur la		
qualité de leur milieu de vie.		
Un mécanisme structuré est mis en place annuellement pour évaluer le degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.		

# Prestataires de services



Développer des stratégies pour favoriser une culture de bientraitance auprès des personnes hébergées et de leurs proches;

Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que pour contrer la maltraitance.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des activités d'information ou de sensibilisation sont offertes au personnel en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi qu'aux résidents, leurs proches et aux différents acteurs du milieu afin de favoriser la bientraitance et contrer la maltraitance      Le personnel connait l'obligation de signaler lors d'une situation de maltraitance.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
<ul> <li>Le personnel répond promptement aux besoins et demandes du résident.</li> <li>Le personnel présente une approche chaleureuse et courtoise lorsqu'il intervient auprès du résident.</li> <li>Le personnel respecte l'intimité du résident.</li> </ul>		

# **Pratiques cliniques**



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité par l'utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie, la présence du PAB accompagnateur ainsi que les rencontres interdisciplinaires.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Le formulaire Histoire de vie est		
complété pour les résidents et mis		
à la disposition des différents		
acteurs du milieu de vie.		
La pratique du PAB		
accompagnateur est actualisée.		

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Une rencontre interdisciplinaire		
est réalisée pour le résident selon		
le délai prévu à la procédure de		
l'établissement.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des actions sont mises en place	Liement(s) non comorme(s)	Necommandation(3)
pour accompagner les résidents et		
soutenir les proches lors de l'étape		
des soins palliatifs et de fin de vie.		
pamains of as in de vie.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Les résidents reçoivent certains	Certains soins	1. S'assurer d'offrir des soins d'assistance et des services
soins d'assistance et services	d'assistance et services	personnalisés aux résidents qui répondent à leurs
adaptés à leurs besoins	offerts aux résidents ne	besoins et qui favorisent leur autodétermination.
spécifiques au niveau :	répondent pas à leurs	
- du respect de leurs préférences	besoins spécifiques au	
quant aux heures de lever.	niveau :	
- des soins d'hygiène.	- du maintien de leurs	
- de l'hydratation.	capacités fonctionnelles.	
- de l'attention accordée à leur	- des stratégies	
tenue vestimentaire et à leur	d'intervention liées à	
apparence soignée.	l'approche relationnelle ou	
.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	à l'intervention particulière	
L'utilisation des mesures de	pour les symptômes	
remplacement est privilégiée afin	comportementaux et	
que les contentions physiques	psychologiques de la	
soient utilisées seulement en	démence, notamment	
dernier recours.	parce que certains plans de travail ne comprennent pas	
• Le matériel pour l'application	de telles stratégies.	
des pratiques de base en	Ŭ	
prévention et contrôle des		
infections est accessible et		
disponible.		
des pratiques de base en prévention et contrôle des infections est accessible et	de telles strategies.	

# Activité repas





Favoriser une ambiance agréable, conviviale, interactive dans le plaisir de manger. Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement répondre au besoin de se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• L'ambiance, lors du repas, favorise le plaisir de manger.	La majorité des résidents est placée à leur table en attendant leur repas, plus de vingt minutes avant le début de l'activité.	2. S'assurer que les résidents ne soient pas en attente plus de vingt minutes avant le début du repas.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
<ul> <li>Un menu alternatif est disponible et proposé au résident qui ne s'alimente pas ou qui le demande.</li> </ul>	Le personnel ne nomme pas le menu servi aux résidents.	3. S'assurer d'informer les résidents des mets qui leur sont servis

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le rythme du résident est respecté.	Le personnel n'encourage pas suffisamment le résident qui a besoin de stimulation pour	4. S'assurer que les résidents bénéficient d'une réponse à leurs besoins notamment par une collaboration soutenue, entre les membres du personnel, pendant l'heure des repas.
	<ul> <li>Le personnel n'est pas suffisamment attentif aux besoins de l'ensemble des résidents.</li> </ul>	

#### Milieu de vie



Bénéficier d'un milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;



Demeurer dans un milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et qui tient compte des capacités fonctionnelles des résidents;

Favoriser un milieu de vie où les résidents, leurs proches, les bénévoles et la communauté sont en cohésion.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le comité milieu de vie est actif		
et constitué de différents acteurs		
impliqués auprès des résidents.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les lieux sont adaptés aux	L'aménagement des lieux	5. S'assurer d'aménager et de personnaliser
besoins des résidents et des	physiques ne permet pas au	l'environnement physique ainsi que de l'entretien des
proches.	résident de se sentir chez	lieux afin d'offrir un milieu de vie accueillant et
	lui.	chaleureux pour les résidents et leurs proches.
<ul> <li>Les lieux sont propres.</li> </ul>		
	Les lieux ne sont pas bien	
	entretenus (désuétude de	
	la peinture et du mobilier à	
	certains endroits).	
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le milieu de vie est animé et		
offre aux résidents la possibilité de		
réaliser des activités spontanées		
de nature sociales ou occupationnelles.		
occupationnenes.		
• Le milieu de vie propose des		
activités variées, individuelles et		
de groupe offertes sur une base		
quotidienne en respectant les		
capacités fonctionnelles du		
résident et animées par différents		
acteurs du milieu.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des bénévoles sont engagés		
envers les résidents.		
Différents partenaires de la		
communauté sont impliqués sur		
une base régulière dans le milieu de vie.		
de vie.		

## Conclusion

À la lumière des éléments non conformes présentés dans ce rapport, nous vous demandons de prendre les moyens nécessaires afin que les améliorations attendues soient mises en œuvre. Pour ce faire, chacune des recommandations devra être traitée dans le cadre d'un plan d'amélioration présentant les actions préconisées ainsi que l'échéancier prévu pour atteindre les résultats escomptés. Vous avez 30 jours après la réception du présent rapport pour élaborer votre plan d'amélioration et le transmettre au ministère.

Le suivi des recommandations, au moyen de votre plan d'amélioration dont vous êtes responsable, devient la pierre angulaire du processus des visites ministérielles. Il vous incombe donc d'en assurer la mise en œuvre avec toute l'attention requise, et ce, dans un souci d'amélioration continue de la qualité du milieu de vie pour les personnes hébergées dans votre installation.